

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS74

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 64

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 52 :

« À la date fixée par le décret, les droits ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel